

WE – SICO001

5 jours (35h) CYCLE INTENSIF

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **1 300 € HT**

ESSENTIEL

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances juridiques et pratiques indispensables à l'exercice de l'activité de syndic de copropriété
- Apporter des bases juridiques à une première expérience « terrain »

NIVEAU & PUBLIC :

Toutes personnes débutant dans le domaine de la Copropriété ou souhaitant consolider une première expérience « terrain »

Prérequis : aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les supports pédagogiques sont adressés au stagiaire dès le 1^{er} jour de la formation.

3 supports pédagogiques :

- Loi Hoguet
- La Copropriété : nature et organisation
- Fonctionnement de la copropriété

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

JOUR 1

I- CADRE GÉNÉRAL

- Champ d'application de la loi du 10 Juillet 1965
- Parties privatives et parties communes
- Le règlement de copropriété
Nature, établissement, contenu, modification, effets
- Droits et obligations des copropriétaires
- Les organes de la copropriété
- le syndicat des copropriétaires ,le syndic, le conseil syndical

JOUR 2

II - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COPROPRIÉTAIRES

- Convocation :
 - initiative, forme
 - délai et contenu de la convocation
- Tenue de l'assemblée générale :
 - représentation des copropriétaires
 - feuille de présence
 - déroulement, vote
- Règles de majorité
 - majorités des articles 24, 25, 26,
 - unanimité
 - définitions et décisions concernées
- Procès verbal
- Contestation

JOUR 3

III - TRAVAUX ET DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES

- Les travaux
 - les travaux réalisés par le syndicat
 - les travaux affectant les parties communes effectués par un ou plusieurs copropriétaires
- Diagnostics obligatoires

JOUR 4

III - LES CHARGES ET LE FINANCEMENT DE LA COPROPRIÉTÉ

- Les charges
 - les services collectifs et équipements communs
 - les charges de conservation, d'entretien, d'administration
 - modification / contestation de la Répartition
- Dépenses ordinaires (budget)
- Travaux et dépenses exceptionnelles
- Le recouvrement des charges impayées

JOUR 5

IV - LES MUTATIONS

- L'état daté
- Le certificat de l'article 20
- L'opposition au prix de vente
- La répartition des charges et des dépenses de travaux